

PRE REQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION/VOIE D'ACCES, DEFINIS PAR ARRETE DU 7 AVRIL 2020

Peuvent être admis les candidats âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1° La formation initiale, sans condition de diplôme ; en revanche les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire « aide à domicile » bénéficient de dispenses partielles de formation.

2° La formation professionnelle continue (FPC)

3° La validation des acquis et de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IFPS <http://www.ifps-agen.com>

Pour les candidats visés au 2° : le nombre de places ouvert est fixé à 10% du nombre total d'élève soit 2 places sur un effectif de 20 <http://www.ifps-agen.com>

Pour les candidats visés au 3° : l'inscription s'effectue après la recevabilité du dossier VAE par la DREETS

La sélection s'effectue par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation. <https://www.ifps-agen.com/ifps-agen/formations-ifps-agen/accompagnement-vae/>

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Obtenir le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

OBJECTIFS OPERATIONNELS selon le Référentiel de compétences du 10 JUNI 2021

1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

DUREE

1540 heures réparties sur 44 semaines (sur la base de 35h)

- 770 heures de formation théorique soit 22 semaines

- 770 heures de formation clinique soit 22 semaines

DELAI D'ACCES / DATE DE RENTREE

La formation débute chaque année la première semaine de septembre

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Modalité(s) pédagogique(s)

Présentiel et/ou distanciel

Moyens matériels :

Salles équipées multimédia et salle équipée en système de visioconférence avec 15 salles virtuelles

Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés, salle équipée en simulation en santé.

Moyens humains

1 Directrice et 1 adjointe

6 Formateurs : Infirmière de puériculture et infirmiers formateurs

1 Documentaliste

3 Secrétaires pédagogiques et administratives

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers, infirmiers de puériculture, auxiliaires de puériculture, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), visites de stage, ateliers d'ergonomie, serious game, projet d'inter professionnalité.

ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Conformément à la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique, organisationnel) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

L'IFPS est signataire de la charte régionale d'engagement du Centre Ressources Formation Handicap (CRFH). Le cas échéant, les trois référentes de l'IFPS mobiliseront des compétences externes (CRFH) pour la recherche de solution.

COÛTS DE LA SÉLECTION – VOIE D'ACCÈS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Droits d'inscription : 100 € Nets de taxes.

Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription.

COÛT DE LA FORMATION

FORMATION INITIALE : Le Financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

FORMATION PROFESSIONNELLE : Frais de formation : 7250 € Nets de taxes.

Possibilité de prise en charge employeur ou OPCO ou autres (transitions pro, pôle emploi, autres).

MODALITES D'ÉVALUATION

Des études de situation pouvant comporter ou comportant une pratique simulée, une évaluation à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et l'évaluation des compétences en milieu professionnel permettent la validation de blocs de compétences nécessaires à la certification.

Certification de la formation : diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture délivré par la DREETS à l'issue du jury de délibération par la validation des modules théoriques et compétences pratiques évaluées en stage.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Validité des composantes acquises : [Arrêté du 10 juin 2021 - chapitre II article 9 et article 10](#)

Nombre de stagiaires formés : Arrêté du 09/08/2023 portant renouvellement d'autorisation des Instituts : 28 places.

Taux de réussite : 96% pour la promotion 2023, taux d'insertion global dans l'emploi à 100% et taux d'insertion dans le métier visé à 100%. www.ifps-agen.com

Équivalence : aucune selon la fiche RNCP.

Passerelle : permet une dispense partielle de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Suite de Parcours : Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et trois années d'exercice en qualité d'auxiliaire de puériculture diplômé permettent aux candidats de se présenter directement aux épreuves de sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers, Educateur de Jeunes Enfants.

Débouchés : Secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), Secteur social ou médico-social, Services d'accueil des enfants de moins de six ans.

CONTACT

Pour toute demande d'inscription ou d'informations administrative, pédagogique et handicap contacter le secrétariat

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Mail secrétariat : secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Site Internet : <http://www.ifps-agen.com/>

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

Adresse géographique : 43 rue Corps Franc Pommiès, 47000, AGEN

ACCÈS A L'IFPS

43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN

Accès par la route : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

Accès par le bus : Ligne 1 – Station Pompeyrie
Ligne 9 – Station Pompeyrie

